

Avis de concession modificatif

La prestation « refuge animalier » n'entre pas dans les compétences de la collectivité, et n'est donc pas considérée comme un service public ; de plus, la collectivité ne possède pas de bâtiment pouvant servir à cette prestation sur son territoire.

En conséquence, toutes les informations ou demandes formulées dans le cadre de la prestation « refuge » ont été supprimées dans l'ensemble des documents afférents à la présente consultation.

SECTION I : AUTORITÉ CONCÉDANTE

I.1. Nom et adresse

Mairie de Grenade
40 Avenue Lazare Carnot
31330 Grenade
Téléphone : 05.61.37.66.00

Courriel : marches-publics@mairie-grenade.fr

Adresse internet : <https://www.mairie-grenade.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://ldm.aws-achat.info/accueil.htm>

I.2. Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://ldm.aws-achat.info/accueil.htm>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Service des Marchés Publics : 05 61 37 66 04 – marches-publics@mairie-grenade.fr

SECTION 2 : OBJET DE LA CONCESSION

I.1. ÉTENDUE DU CONTRAT

I.1.1. Intitulé de la concession

Délégation de service public pour la gestion du service de fourrière animale sur la commune de Grenade.

I.1.2. Code CPV principal

Descripteur principal : 75240000-0

I.1.3. Type de concession

Services.

1.1.4. Description succincte

L'activité consiste en la capture des chiens, chats, Nouveaux Animaux de Compagnies (NAC) et animaux sauvages errants et/ou dangereux, sur la commune de Grenade.

D'une manière générale, le Délégué sera responsable de l'exploitation et du bon fonctionnement de la fourrière et du refuge dans le respect des missions prescrites par l'article L211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) et des textes réglementaires, relatives aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux.

1.1.5. Valeur totale estimée

Valeur HT : 52 200 €

1.1.6. Information sur les lots

Ce marché n'est pas divisé en lots

I.2. DESCRIPTION :

1.2.1. Lieu d'exécution

Commune de Grenade (31330)

1.2.2. Description des prestations

Capture des chiens, chats, Nouveaux Animaux de Compagnies (NAC) et animaux sauvages errants et/ou dangereux, sur la commune de Grenade.

1.2.3. Critère d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

1.2.4. Durée de la concession

La délégation de service public est conclue pour une durée de 5 ans.

SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

II.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

II.1.1. *Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession*

Liste et description succincte des conditions, indications et documents requis définis dans le règlement de consultation.

II.1.2. *Capacité économique et financière*

Liste et description succincte des conditions, indications et documents requis définies dans le règlement de consultation.

II.1.3. Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des conditions, indications et documents requis, définis dans le règlement de consultation.

II.2. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA CONCESSION

II.2.1. Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée.

- Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives : Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM)
- Code de l'Environnement (CE)
- Déclaration d'activité en Préfecture
- Certificat de capacité délivré par les services de Préfecture pour le personnel en contact direct avec les animaux

SECTION 4 : PROCÉDURE

IV.1. DESCRIPTION

IV.1.1. Information concernant l'accord sur les marchés publics

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics

IV.2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIFS

IV.2.1. Date limite de remise des candidatures et offres

Le : **22 décembre 2023 – 12 : 00**

IV.2.2. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Français

SECTION 5 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1. RENOUELEMENT

La concession n'est pas renouvelable

V.2. PROCÉDURES DE RECOURS

V.2.1. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Toulouse, 64 Avenue Raymond IV 31500 TOULOUSE

Téléphone : 05.62.73.57.57 – Courriel = greffe.ta-toulouse@juradm.fr

V.3. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

Le : 21 novembre 2023